

Communiqué

Le SYNGOF est totalement opposé à la modification de la Loi qui permettrait aux sages-femmes de donner des consultations de contraception et d'en assurer la surveillance clinique et biologique.

Paris, le 20 mai -Lors de l'examen de la loi HPST, avait été adopté, au Sénat, un amendement autorisant les sages-femmes à prescrire une contraception. Cet amendement avait été heureusement abandonné. Une deuxième tentative (dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2010) avait été retoquée par le Conseil Constitutionnel (qui avait jugé qu'elle constituait un cavalier législatif). Aujourd'hui, pour la troisième fois, un amendement (17bis) est présenté au Parlement, dans le cadre de la modification de certaines dispositions de la loi HPST, qui propose de permettre aux sages-femmes de réaliser des consultations de contraception et d'en assurer la surveillance clinique et biologique.

Le SYNGOF y est totalement opposé et veut surtout alerter les femmes et les jeunes filles de la perte de chance que représente cette mesure, si elle était adoptée. La prescription d'une contraception orale met en jeu la vie même de ces femmes. Il est inconcevable que des sages-femmes puissent acquérir, uniquement par l'adoption d'un article de Loi, une compétence sans avoir été formées à l'ensemble de la pathologie médicale.

Bien évidemment, le SYNGOF ne nie pas que les problèmes de démographie médicale doivent conduire à un certain nombre de délégations de tâches concertées des gynécologues-obstétriciens, des gynécologues médicaux, vers les sages-femmes. En revanche, cette disposition ne conduirait pas à une « délégation », mais à un véritable « transfert de tâches », dans le seul but de faire réaliser une importante économie à l'Assurance maladie.

Cette économie attendue compensera-t-elle les indemnisations consécutives à cette gigantesque prise de risques par les femmes ?

Pour le SYNGOF, comme pour beaucoup de personnes qui n'ont pas vu le danger, la santé des femmes ne peut se mesurer à des économies de bouts de chandelle.

Contacts :

Dr Marc-Alain Rozan, Président du SYNGOF

Dr Catherine Guérin, Vice-présidente du SYNGOF
Port : 06 35 22 19 33

Dr Elisabeth Paganelli, Vice-présidente du SYNGOF
Port : 06 33 12 07 04